



INSTITUT TECHNOLOGIQUE
FCBA

Laboratoire d'essais feu

10 rue Galilée - 77420 Champs-sur-Marne

INSTITUT TECHNOLOGIQUE

Laboratoire agréé par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire

JO du 10 février 2007

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU

D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5

DE L'ARRETE DU 21 NOVEMBRE 2002

Page 1

N° **CM - 20 - P - 049**

et 1 annexe de 4 pages.

Valable 5 ans à compter du mardi 21 janvier 2020

Matériau présenté par : **CLARTEX PRODUCTIONS TEXTILE SARL**

6 Rue Kleindorf

ZI Ouest

68460 LUTTERBACH

Marque commerciale : **COTON GRATTE 140G et 160G**

Description sommaire:

Type de support : toile tissée chaîne et trame

Composition : 100% coton

Masse surfacique : 140 g/m² et 160 g/m² (épaisseur : 0,5 mm)

Type d'ignifugation : foulardage

Coloris : tous coloris

Nature de l'essai : Essai au brûleur électrique

Classement : **M1**

Observations : /

Durabilité du classement (l'annexe 22) : 12 mois à partir de la mise en œuvre dans un bâtiment réglementé

Usage : Revêtement de murs tendus, voilages, rideaux, ... Conditions d'entretien : Non lavable à l'eau et non nettoyable

Compte tenu des critères résultant des essais annexés décrits dans le(s) rapport(s) d'essais N° : **FE 20-0114-0718**

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Seules sont autorisées les reproductions intégrales et par photocopies du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble du procès-verbal de classement et rapport(s) d'essais annexé(s). Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance / réaction au feu de l'élément objet du présent procès verbal de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage"

"Non valable pour toute application couverte par l'article AM 18 (Arrêté du 6 mars 2006) concernant les sièges rembourrés"

Champs-sur-Marne, le mercredi 3 juin 2020

Technicienne d'essais
du Laboratoire Feu

Clotilde ETIEMVRE

Siège social
10 rue Galilée
77420 Champs-sur-Marne
Tél + 33 (0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr
Siret 775 680 903 00132
APE 7219 Z
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903



Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois - construction, Ameublement



INSTITUT TECHNOLOGIQUE
FCBA

Laboratoire d'essais feu

10 rue Galilée - 77420 Champs-sur-Marne

INSTITUT TECHNOLOGIQUE

Laboratoire agréé par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire

JO du 10 février 2007

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU

D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5

DE L'ARRETE DU 21 NOVEMBRE 2002

Page 1

N° **CM - 20 - P - 049**

et 1 annexe de 4 pages.

Valable 5 ans à compter du mardi 21 janvier 2020

Matériau présenté par : **CLARTEX PRODUCTIONS TEXTILE SARL**

6 Rue Kleindorf

ZI Ouest

68460 LUTTERBACH

Marque commerciale : **COTON GRATTE 140G et 160G**

Description sommaire:

Type de support : toile tissée chaîne et trame

Composition : 100% coton

Masse surfacique : 140 g/m² et 160 g/m² (épaisseur : 0,5 mm)

Type d'ignifugation : foulardage

Coloris : tous coloris

Nature de l'essai : Essai au brûleur électrique

Classement : **M1**

Observations : /

Durabilité du classement (l'annexe 22) : 12 mois à partir de la mise en œuvre dans un bâtiment réglementé

Usage : Revêtement de murs tendus, voilages, rideaux, ... Conditions d'entretien : Non lavable à l'eau et non nettoyable

Compte tenu des critères résultant des essais annexés décrits dans le(s) rapport(s) d'essais N° : **FE 20-0114-0718**

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Seules sont autorisées les reproductions intégrales et par photocopies du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble du procès-verbal de classement et rapport(s) d'essais annexé(s). Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance / réaction au feu de l'élément objet du présent procès verbal de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage"

"Non valable pour toute application couverte par l'article AM 18 (Arrêté du 6 mars 2006) concernant les sièges rembourrés"

Champs-sur-Marne, le mercredi 3 juin 2020

Technicienne d'essais
du Laboratoire Feu

Clotilde ETIEMVRE

Siège social
10 rue Galilée
77420 Champs-sur-Marne
Tél + 33 (0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr
Siret 775 680 903 00132
APE 7219 Z
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903



Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois - construction, Ameublement